

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: (23): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: L'artillerie française avant et depuis la guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 23 (1871).

L'ARTILLERIE FRANÇAISE AVANT ET DEPUIS LA GUERRE.

Un honorable général de l'artillerie française, le général Susane, a publié sur ce sujet une fort intéressante brochure. Écrite à Paris, en janvier 1871, pendant les derniers jours du siège, elle était destinée à réfuter quelques erreurs répandues un peu à la légère et au préjudice du corps et du comité de l'artillerie. Nous en détachons les extraits ci-dessous, qui contiennent des renseignements et des aperçus bons à enregistrer :

« Les idées du maréchal Niel sur le recrutement de l'armée et sur l'institution de la garde mobile ayant échoué contre les théories humanitaires et économiques des amis de la paix, par l'égoïsme de la masse des représentants du pays uniquement préoccupés de leur popularité et de leur situation électorale, et par l'inepte complicité du public qui a souffert que les jeunes gardes mobiles déshonorassent leur uniforme par des accessoires ridicules et par la tenue la plus débraillée, nous sommes entrés en campagne avec 240,000 combattants, chiffre net d'un effectif général de sept classes de 100,000 hommes, réduites par les exemptions légales et le service de la flotte à 530,000 hommes; par les non-valeurs organiques, états-majors des places et des établissements, gendarmes, cavaliers de remonte, vétérans, soldats d'administration, compagnies de discipline, à 450,000; par les garnisons d'Afrique et d'Italie, à moins de 400,000; enfin par les dépôts nécessaires des régiments et par le déchet produit en sept ans sur l'ensemble des inscrits au chiffre de 270,000, dont 30,000 au moins étaient encore en route au moment de nos premiers et irréparables revers à Reichshoffen et Forbach. Et ces 240,000 hommes étaient disséminés depuis Lyon jusqu'à Thionville ! La garde impériale, les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e corps occupaient le long département de la Moselle, de Longwy à Bitche; le 1^{er} corps était à Strasbourg; le 7^e avait deux divisions dans le Haut-Rhin et la 3^e à Lyon; le 6^e corps tout entier était à cinquante lieues en arrière, au camp de Châlons.

Pour obtenir ces 240,000 hommes en quinze jours, temps que l'on se plaisait à croire nécessaire aux Prussiens pour être prêts eux-mêmes, il avait fallu appeler 96 de nos régiments d'infanterie sur 115, 20 bataillons de chasseurs sur 21, 55 régiments de cavalerie sur 63, et toutes les batteries montées et à cheval, de l'artillerie, moins sept restées en Afrique et à Civita-Vecchia, 157 batteries sur 164.

Ces 157 batteries, avec les 942 bouches à feu qu'elles servaient, formaient une imposante artillerie pour une armée de 240,000 hommes et même de 270,000. C'était sensiblement la proportion de quatre bouches à feu par mille hommes, proportion égale à celle usitée en Prusse, et supérieure à la proportion admise par les petits États alliés.

L'armée du Rhin, forte de 240,000 hommes, avec 942 bouches à feu, 8 parcs, 7 équipages de ponts et 2 équipages de siège, était donc une armée bien constituée et bien pourvue. En tant qu'armée, elle n'avait qu'un défaut : c'était d'être trop petite pour défendre cent lieues de frontières vulnérables contre l'avalanche de 700,000 Allemands, qui tombait sur elle, et ce défaut d'être trop petite était sans remède. Il n'y avait plus de cadres organisés derrière elle, plus d'autres ressources que l'improvisation des troupes de marche.

En se ménageant par les moyens diplomatiques un mois ou six semaines de répit, on eût pu, par la rentrée de tous les hommes de la réserve, par les engagements volontaires et par l'incorporation de la classe de 1870, porter à 400,000 le chiffre des combattants ; mais ce chiffre eût été encore fort inférieur à celui de l'armée allemande, et il eût fait ressortir d'une manière plus sensible l'insuffisance des cadres de l'artillerie. Il eût fallu faire d'avance ce calcul.....

En ce qui regarde particulièrement l'artillerie, la loi de finances autorisait l'entretien de 164 cadres de batteries de campagne, 126 batteries montées et 38 batteries à cheval de la garde et de la ligne, pouvant atteler et servir 984 bouches à feu, pas une de plus ; et encore fallait-il pour cela rappeler les dix batteries montées stationnées en Italie et en Afrique. Ces 984 bouches à feu ne pouvaient pas même être mises sur pied instantanément, car le budget ne permettait de payer et d'entretenir que 34,000 hommes et 16,000 chevaux, tandis qu'il fallait 58,000 hommes et 39,000 chevaux pour le complet du pied de guerre des troupes de l'artillerie, qui se composaient, comme on sait, de 2 régiments d'artillerie et de 1 escadron du train de la garde, de 19 régiments d'artillerie, de 1 régiment de pontonniers, de 10 compagnies d'ouvriers, de 5 compagnies d'artificiers et de 2 régiments du train de la ligne.

Grâce à l'empressement des canonniers de la réserve à rentrer dans le rang ; grâce aux prudentes mesures prises pour faire nourrir par les cultivateurs 12,000 chevaux, et à l'activité du service des remontes favorisé par le haut prix des fourrages, la différence entre le pied de paix et le pied de guerre fut rapidement comblée, et l'artillerie de l'armée du Rhin, qui comptait trois batteries de montagne venues de l'Algérie, fut complètement prête à la date du 10 août, vingt-cinq jours après les premiers ordres partis du ministère, sans autre incident que celui gravement dénoncé par la commission des papiers des Tuileries, et relatif à 600 colliers signalés à St-Omer comme trop étroits pour les encolures des gros chevaux belges achetés par la remonte.

Ainsi donc, c'est un fait avéré, certain, l'armée du Rhin n'avait que 942 canons, et il eût été impossible de lui en donner plus de 984 à ce moment, par l'unique et péremptoire raison que le budget n'admettait que 164 cadres de personnel⁽¹⁾.

(1) La direction de l'artillerie prit en cette circonstance la seule mesure qui fût en son pouvoir : elle commença la transformation en batteries montées de deux des quatre batteries à pied qui entraient dans la composition de chacun des 15 régiments montés de la ligne. Cette opération lui procura 30 nouvelles batteries de campagne qui furent prêtes à la fin d'août.

Les 700,000 hommes de l'armée allemande, en supposant qu'ils eussent seulement trois bouches à feu en moyenne par mille hommes, devaient en posséder plus de 2000, ce qui explique suffisamment pourquoi cette armée a pu constamment combattre avec une artillerie supérieure à la nôtre.

Est-ce à dire que nous fussions pauvres en matériel, que les canons nous aient fait défaut ? C'est une idée très répandue dans Paris. Elle console un grand nombre de citoyens honnêtes, et elle fait aujourd'hui le bonheur de quelques autres citoyens très avisés. Comme cette idée est parfaitement fautive, il vaut la peine de la combattre, car elle a pesé d'un poids très lourd sur l'esprit public et sur le bon emploi des ressources qui nous restent, surtout sur nos finances.

En d'autres temps, ce que je vais dire serait une indiscrétion ; mais aujourd'hui, depuis que tant de canons se sont acheminés les uns après les autres vers les places de l'Allemagne, après les pertes immenses subies à Sedan, à Strasbourg et à Metz, les chiffres que je donne ici ne représentent plus rien. Ils ont été terriblement modifiés par ces pertes et aussi par l'énorme travail accompli à Paris et dans les provinces sous l'énergique impulsion du patriotisme et de notre résolution de résister à tout prix.

Nous possédions à la date du 1^{er} juillet 1870 3216 canons rayés de campagne de 4, de 8 et de 12, et 190 canons à balles ou mitrailleuses, au total 3406 bouches à feu, avec 3175 affûts et 7436 caissons à munitions, c'est-à-dire le matériel nécessaire pour mettre en ligne, si on avait pu les servir et les atteler, 3000 canons de bataille ou 500 batteries de six pièces, chiffres correspondants à une armée de 750,000 combattants, à raison de quatre bouches à feu par 1000 hommes.

A ce nombre de 3406 canons de campagne, il faut ajouter 581 canons rayés de montagne, également pourvus de tout l'attirail correspondant, ce qui portait le nombre total des bouches à feu rayées de bataille à 3987.

On s'expliquera maintenant par ces chiffres comment, malgré la perte de toute l'artillerie de l'armée du Rhin et celle du 12^e corps formée au mois d'août et prise à Sedan, malgré l'occupation des grands arsenaux de Strasbourg, de Metz et de Lafère, le gouvernement de Tours a eu l'agréable surprise de constater qu'il y avait encore des canons dans les provinces non envahies par l'ennemi, et comment dans Paris cerné, réduit à lui-même, il s'est, dès le premier jour, trouvé assez de matériel de campagne pour composer deux fois autant de batteries qu'il était possible d'en utiliser.

Si l'on demandait pourquoi, avec 164 batteries de personnel organisées, l'artillerie possédait 500 batteries de matériel rayé de campagne et 90 batteries de matériel rayé de montagne, on répondrait qu'il est nécessaire d'avoir en réserve ce qui ne peut être improvisé et que la dangereuse parcimonie de la Chambre, toute puissante à l'égard du personnel entretenu, est impuissante à mal faire vis-à-vis de la sévère et minutieuse économie qui est dans les traditions et les habitudes du corps de l'artillerie.

En effet, malgré la dérisoire allocation de 320,000 fr. annuellement accordée par le budget pour la transformation de l'artillerie de cam-

pagne lisse, en artillerie de campagne rayée, allocation à peine suffisante pour remplacer les canons, les affûts et les voitures usés et les munitions consommées dans les exercices des troupes, l'artillerie trouvait moyen, en faisant flèche de tout bois, d'augmenter chaque année notablement son matériel rayé aux dépens de l'ancien matériel lisse, qui lui-même constituait en attendant une réserve respectable pour des troupes de seconde ligne.

Au 1^{er} juillet 1870, cette artillerie lisse de campagne se composait encore de 5,379 canons et obusiers, avec 3,554 affûts et 4,627 caissons à munitions, nombres correspondants à la composition de 360 batteries de 6 pièces au moins.

Les canons de cette catégorie étaient et sont journellement rayés, et c'est avec les canons-obusiers de 12, dont l'on a depuis 1867 étudié la transformation en canons se chargeant par la culasse, que l'on obtient ces canons de 7, qui ont salué pour la première fois les Prussiens dans la journée du 30 novembre du haut du plateau d'Avron, où ils étaient en position.

Quant au gros matériel destiné au service des sièges, des places et des côtes, canons, obusiers et mortiers, il existait au 1^{er} juillet 1870 12,336 bouches à feu, dont 4,407 canons rayés de 30, de 24 et de 12 des types de l'artillerie de terre et de 19^e et 16^e des types adoptés par l'artillerie de marine.

En résumé, l'artillerie de terre possédait 21,702 bouches à feu.

Les Prussiens nous ont pris avec les deux armées de Mac-Mahon et de Bazaine 1,000 canons de bataille, et dans les places de l'Alsace, de la Lorraine et des Ardennes 3,000 bouches à feu de tous modèles et de tous calibres. Il nous en restait assez pour parler haut encore, si malheureusement nos excellents cadres d'officiers et de sous-officiers et nos braves canonnières n'avaient pas suivi le sort de leurs pièces.

Sur un chiffre total de 1,600 officiers d'artillerie, 1,000 sont actuellement morts ou prisonniers avec la presque totalité des sous-officiers et des hommes instruits.

C'est là, c'est dans l'absence presque complète de candidats capables de constituer de nouveaux cadres de batteries montées qu'était notre misère au commencement du siège. C'est aussi là qu'il faut chercher l'explication des difficultés éprouvées dans les provinces pour former l'artillerie de leurs armées. S'il est vrai, comme on l'assure, que l'armée de la Loire possède à elle seule 85 batteries, c'est un résultat superbe.

Il restait, on s'en souvient, après la formation de l'armée du Rhin, sept cadres de batteries disponibles en Afrique et en Italie. Il fallut trouver ou créer dès les premiers jours du mois d'août les quinze batteries nécessaires au 12^e corps qui sont allées disparaître, elles aussi, dans le gouffre de Sedan, puis trente autres batteries pour les 13^e et 14^e corps qui combattent depuis trois mois devant Paris. Toutes ces batteries de campagne, moins sept, sont des batteries improvisées soit avec des fractions de batteries à pied, soit de toutes pièces. Depuis l'investissement de Paris, quarante-deux autres batteries de personnel ont été formées avec les seules ressources que renfer-

maît la capitale. Au petit nombre d'officiers que comptaient encore les dépôts des 4^e et 11^e régiments ou qui étaient parvenus à s'échapper des mains des Prussiens, sont venus se joindre nos camarades de l'artillerie de marine, quelques officiers de la flotte, d'autres sortis de la retraite ou relevés de la démission, des ingénieurs, des élèves des écoles. Appel a été fait aux anciens sous-officiers et brigadiers d'artillerie devenus gendarmes, douaniers, forestiers. Grâce à l'admirable élan et au dévouement absolu de tous, il s'est formé une nouvelle artillerie qui a déjà donné et qui donnera encore des preuves de sa solidité.

L'armement particulier des troupes, sans être aussi largement établi que l'était le matériel spécial de l'artillerie, était cependant assuré. Il ne faut pas perdre de vue que l'objet principal de cet armement, le fusil d'infanterie, a été soumis depuis trente ans à d'incessantes modifications dans les modèles et depuis quatre ans à un changement radical de système. Il faut se souvenir aussi qu'il n'entraît pas dans les intentions des précédents gouvernements d'arriver à l'armement général de la nation, et que les députés de 1867, lorsque le maréchal Niel leur demandait le crédit nécessaire pour fabriquer rapidement 1,800,000 fusils Chassepot, ne lui ont accordé que la somme correspondant à 1,200,000. Il est vrai qu'un crédit spécial fut ouvert en même temps pour la transformation en fusils se chargeant par la culasse de trois ou quatre cent mille armes anciennes dont les canons pouvaient se prêter à cette modification, mais cette opération d'une utilité douteuse ne fut ordonnée que dans l'espérance d'arriver plus vite au réarmement des troupes et surtout par le désir de donner une satisfaction à l'industrie privée vivement appuyée par la presse. Cette espérance et ce désir furent loin d'être satisfaits. La presse, qui change aisément de thème, trouva, quand cela lui convint, l'opération mauvaise. Quant aux entrepreneurs, qui avaient eux-mêmes réglé les conditions de leurs marchés et qui s'étaient engagés à transformer environ 400,000 fusils dans un délai de quatre mois, ils n'avaient, à l'expiration de ces quatre mois, au 1^{er} octobre 1867, livré à l'artillerie que 8,000 fusils transformés, et l'exécution de leurs engagements, de délais en délais, de concessions en concessions, ne fut terminée qu'au 1^{er} juillet 1869. Il y avait longtemps à cette date que l'infanterie avait reçu ses chassepots.

Défalcation faite de 30,000 fusils de ce modèle cédés au département de la marine, il existait, au 1^{er} juillet 1870, 1,007,555 fusils M. 1866, et les trois manufactures d'armes de St-Etienne, Châtellerauld et Tulle étaient montées et outillées pour une production mensuelle de 30,000 armes au moins. On a reproché à l'artillerie de n'avoir eu qu'un million d'armes du nouveau modèle, quand elle aurait pu en posséder 1,200,000. Le reproche est fondé en apparence. Il est certain qu'il eût été facile à l'artillerie de faire en quatre ans les 1,200,000 chassepots accordés par la Ghambre. S'ils n'ont pas été fabriqués, s'il en restait 200,000 à faire, c'est par des considérations de politique et d'humanité, au sujet desquelles l'artillerie n'a rien à décider. Le ralentissement de la fabrication a eu lieu à la fin de 1869, dans le but de donner à 15,000 ouvriers le temps de se procurer du

travail ailleurs, de ne pas leur supprimer tout d'un coup leurs moyens d'existence, et ce ralentissement a été ordonné dans un moment où il existait déjà 955,000 fusils, et où les idées du pays paraissaient très peu disposées à la guerre.

Pour l'armement de quelques corps spéciaux et pour celui des gardes nationales mobile et sédentaire, on possédait, au 1^{er} juillet 1870, 342,115 fusils ou carabines du modèle 1867, dit à tabatière, 1,673,734 armes à percussion rayées et 315,667 armes à percussion lisses ; au total, 3,339,071 fusils, carabines et mousquetons, avec 287,215,135 cartouches et 251,749 pistolets.

Deux cinquièmes seulement de ces armes étaient à chargement rapide, mais l'artillerie n'est pas un pouvoir dans l'Etat ; elle ne peut fabriquer que ce qu'elle est en mesure de payer. Par elle-même, elle avait toutes sortes de motifs de diminuer le nombre des armes démodées et de se soustraire ainsi aux difficultés compromettantes que présente la diversité des modèles et des calibres pour les approvisionnements en pièces de rechange et en munitions.

Bien qu'on ait fait évacuer à temps, dès la déclaration de guerre, les fusils chassepot que possédaient les arsenaux de Strasbourg et de Metz au delà des besoins des troupes d'opérations, fusils qui, dirigés d'abord sur Douai et Lafère, puis sur Paris, ont permis d'en fournir ici à près de 200,000 hommes, on ne peut pas évaluer à moins de 250,000 le nombre des fusils de cette espèce et à moins de 600,000 le nombre total des armes à feu tombées successivement aux mains des Prussiens depuis la frontière jusqu'à Paris. Il devait donc y avoir, au 18 septembre, environ 3,000,000 d'armes à feu disponibles pour la défense. En compensation des pertes, les manufactures d'armes ont dû produire depuis le 1^{er} juillet 150,000 fusils chassepot, et la majeure partie des 573,000 armes de fabrication étrangère, pour lesquelles trente-deux marchés ont été passés à Paris depuis le 23 août jusqu'au 4 septembre, doivent être maintenant dans les mains des troupes de provinces. Quelques milliers seulement de ces fusils ont pu arriver à Paris.

En dehors des 540,000 armes qui existent ici et des pertes qu'ont pu éprouver les provinces, depuis que nous sommes séparés d'elles, j'estime que les départements libres doivent posséder encore 3,000,000 de fusils, sans compter le résultat des mesures dont la délégation de Tours aura certainement pris l'initiative. Quoiqu'il en soit, il existait avant la guerre 1,000,000 de fusils modèle 1866, nombre suffisant pour l'entretien d'une armée dont les divers corps d'infanterie ne pouvaient pas encadrer au-delà de 500,000 hommes, plus de 2,000,000 d'armes à feu de divers types pour les gardes nationales et plus de 700,000 armes blanches.

Quant à ce fusil Chassepot, critiqué d'une manière si acerbe à son apparition, il est aujourd'hui complètement réhabilité, sans qu'on sache au juste la cause et l'occasion de ce revirement de l'opinion à son égard... Mais alors pourquoi lâchant prise sur le Chassepot à propos duquel on a pendant quatre ans injurié le comité de l'artillerie, les Athéniens se rejettent-ils sur le canon rayé ? Mystère ! car ils ne con-

naissent pas plus celui-ci qu'ils ne connaissaient celui-là. Ils ont entendu dire à des soldats en déroute que l'artillerie française n'était pas de force à se mesurer contre l'artillerie prussienne....

Les canons de 7 commencent enfin à paraître, mais nous les avons attendus pendant trois mois, et pendant ces trois mois Paris s'est défendu sans eux avec les moyens qu'il avait, moyens qui ont paru assez respectables à l'armée prussienne pour que celle-ci, malgré ses canons Krupp, malgré ses victoires, se soit tenue jusqu'ici à distance, se contentant de s'enfermer dans des lignes formidables, de nous lancer de là des obus perdus, attendant patiemment que la faim nous fasse tomber les armes des mains....

Des canons, Parisiens ! Vous réclamez des canons, et vous avez bien raison, car vos flatteurs vous disent tous les jours qu'il n'y avait rien dans Paris au 18 septembre, et que tout ce que l'on y voit aujourd'hui est l'œuvre de votre initiative et de vos efforts....

Il y avait à Paris le jour où les Prussiens sont arrivés et ont intercepté les communications, 2,627 bouches à feu de place et de siège, chiffre supérieur à celui de l'armement réglementaire des forts et de l'enceinte, armement étudié à fond pendant l'année 1868 par une commission mixte d'officiers de l'artillerie et du génie, présidée par le général de Bentzman. Cette commission avait déterminé pour chaque bastion de la fortification non-seulement le nombre et l'espèce des bouches à feu qui devaient lui être attribuées, mais aussi le rôle de chacune d'elles, comme tout le monde peut le constater par la planchette suspendue à côté de chaque pièce, planchette où sont consignés les points à battre, les distances exactes de ces points à la pièce et les hausses à donner pour atteindre ces points. Disons, en passant, que ces planchettes indiscretes réduisent à leur juste valeur les récits fantastiques que l'on se plaît à faire sur les merveilleuses aptitudes de certains pointeurs.

Les pièces de la défense fixe ont été mises en batterie au fur et à mesure de l'achèvement des travaux préparatoires, à l'exception de quelques centaines restées à la disposition du commandement, pour être envoyées sur les points qui auraient besoin d'être renforcés.

La défense mobile était représentée par 92 batteries de campagne et 4 batteries de montagne, soit 2,627 bouches à feu de position et 576 bouches à feu mobiles ; ensemble : 3,203. Ces bouches à feu étaient en moyenne approvisionnées à 400 coups par pièce, et la réserve de poudre en barils s'élevait à 2,600,000 kilogrammes.

Depuis l'investissement l'artillerie, plus préoccupée du soin d'améliorer et de compléter ses approvisionnements que d'allumer de nouveaux feux, a rayé un grand nombre de pièces de 8, de 12 et de 24 lisses, et modifié le matériel correspondant ; elle a construit ou fait construire sous sa direction 425 affûts et 152 voitures diverses ; elle a fabriqué 368,000 fusées à projectiles creux et 97,000 boîtes à mitraille. Elle a fait fondre 205,000 obus de divers calibres dans les ateliers de M. De Jean, maître de forges à Evreux qui, par suite d'une convention spéciale, avait transporté à Paris une partie de son personnel et de son outillage pour y achever les commandes dont il était chargé. Elle a organisé sur le boulevard Philippe-Auguste une

poudrerie produisant 5,000 kilogrammes par jour, et sur divers points des ateliers de cartouches qui en ont fourni journellement jusqu'à 1,000,000. Enfin elle a réinstallé dans Paris les ateliers de Meudon et y a livré 8 batteries de canons à balles et 4 batteries de canons se chargeant par la culasse, ce qui porte à 108 le nombre des batteries de matériel de campagne disponibles, à 648 celui des bouches à feu mobiles et à 3,275 le chiffre total des bouches à feu fournies par elle à la défense de Paris. De son côté, le génie civil a apporté au fond commun 50 mortiers de 15 destinés à la défense rapprochée des remparts, 110 canons de 7 et 200 caissons avec 25,000 projectiles. Les cartouches embouties nécessaires à ces canons sont faites par l'artillerie....

On n'attend pas ici une appréciation raisonnée des avantages et des défauts des deux types de bouches à feu qui occupent si fort aujourd'hui les imaginations. Ce n'est ni le moment ni le lieu. Il y faudrait d'ailleurs tout un livre.

On se souvient de ce qui s'est dit et écrit après Sadowa. Les Autrichiens, battus comme nous le sommes et froissés dans leur orgueil militaire, ont attribué leur défaite au fusil à tir rapide des Prussiens. Le fusil à aiguille, avec la dose de mystère que ce nom emportait alors avec lui, suffit à tout couvrir. Le canon prussien ne remua nullement les imaginations. On s'accordait même à affirmer que l'artillerie prussienne n'avait pas fait merveille en face de l'artillerie autrichienne, Or, à Sadowa, les Prussiens avaient déjà le même canon qu'ils emploient en ce moment contre nous, et les Autrichiens, après Solferino, avaient adopté un canon rayé imité du canon français. Ce sont là des faits à noter, non pas comme arguments pour ou contre le mérite du canon se chargeant par la culasse, mais comme exemple de l'inconvénient des jugements précipités en pareille matière....

Si, après trois mois d'un blocus courageusement supporté, mais subi dans toutes ses conséquences, on attache à la possession de quelques nouveaux canons l'idée d'un palladium capable de rendre Paris imprenable, c'est un préjugé. Dussé-je scandaliser quelques personnes croyantes, j'oserai dire que, si Paris venait à être pris par la force des armes, sa chute aurait été causée en partie parce qu'il aura possédé dès les premiers jours une centaine de canons à longue portée et par l'abus qu'on a fait de leur tir, à grande distance et en éventail. Ils ont dévoré et dévorent incessamment des masses de poudre et de fer dont on pourrait avoir à regretter la perte. C'est peut-être là ce que les Prussiens attendent, comme ils attendent l'épuisement de nos vivres.

Si l'on veut voir dans le canon de 7 une espèce de cheveu de Samson qui, en lui donnant le temps de pousser, nous procurera la force d'écraser les Philistins, c'est un préjugé. On n'écrase rien de loin; la campagne est large et les bois sont obscurs; l'ennemi s'y promène et nous ne savons jamais à un kilomètre près où il faut lancer le boulet pour le rencontrer et lui nuire en proportion de notre poudre dépensée.

Si l'on croit que les nouveaux canons sont, comme les fusils chas-sepot, des armes à chargement et à tir rapide, c'est encore un pré-

jugé. Ce qui est vrai pour le fusil ne l'est pas pour le canon. La grosseur et le poids des pièces du mécanisme de fermeture, de la cartouche et du boulet expliquent cette divergence. En fait l'avantage est pour l'ancien canon, et cet avantage, assez faible quand tout est en bon état, devient considérable par les dérangements qui se produisent fréquemment dans le mécanisme du canon nouveau, tel qu'il est aujourd'hui.

Si l'on pense que les boulets de 7 kilogrammes ont une vertu particulière que ne possèdent pas les boulets de 8 et de 12 kilogrammes pour renverser les fortes barricades et les murs crénelés de l'ennemi, c'est plus qu'un préjugé, c'est une faute de calcul.³

Si l'on ne considère que la portée, la justesse et la tension de la trajectoire, on a grandement raison d'attribuer sous ce rapport une notable supériorité au canon à boulet forcé sur le canon à boulet libre ou semi-libre. Ce fâcheux comité de l'artillerie est lui-même entièrement de cet avis, tant est grande la force de la vérité. Mais la portée, la justesse et la tension ne sont pas tout, et lorsqu'on fait abstraction de tout le reste, on prononce un jugement sans examen suffisant.

Tout le monde s'accorde à reconnaître au cheval de sang anglais un grand fond et de grandes allures ; mais les connaisseurs savent qu'il est délicat à entretenir et on l'accuse d'être sujet à buter. Notre percheron est moins brillant ; il ne gagnera pas le prix d'une course au clocher ; mais si la course est longue, il arrivera premier : il est rustique, vigoureux, solide, peu difficile ; il est fait pour rouler.

Les officiers d'artillerie, dont l'opinion devrait avoir quelque valeur en pareille matière, puisqu'en définitive c'est à eux qu'appartient jusqu'ici la responsabilité de l'emploi des canons, préfèrent unanimement les canons se chargeant par la culasse pour le service des batteries fixes, dont l'emplacement a été étudié et choisi pour commander au loin la campagne, où chaque pièce a un objectif fixe, déterminé, dont la distance est exactement calculée d'avance, où l'on a le temps et les moyens de réparer les avaries. Cette unanimité est loin d'exister entre eux pour le service du champ de bataille, où tout est mobile, imprévu, urgent, où il faut toujours finir par s'aborder et s'engager dans la limite de la portée des fusils d'infanterie, et leurs opinions sur ce point convergent vers l'admission des deux espèces de bouches à feu : les canons commodes, toujours prêts, tirant jusqu'à 3,000 mètres avec les divisions d'infanterie pour les opérations courantes ; les canons portant jusqu'à 5,000 mètres, mais sujets à se détraquer, à la réserve pour les cas particuliers.

Les faits qui se sont produits pendant cette guerre et, en particulier, ceux dont nous avons été les témoins devant Paris ne sont nullement capables de modifier cette manière de voir. Les Prussiens, depuis quatre mois, se sont tenus dans une formidable défensive, et toutes les sorties que nous avons tentées contre eux sont venues échouer, à travers les difficultés naturelles du terrain, contre des retranchements armés de bouches à feu fixes qui mitraillaient nos troupes avant qu'elles aient eu le temps de déboucher et de former leurs colonnes d'attaque. Dans bien des cas, nos pièces de campagne, retardées dans leur marche par le mauvais état des routes, par le

verglas ou le dégel, ont eu de la peine à entrer en ligne et l'on a dû regretter plusieurs fois d'avoir cédé à un engouement irréfléchi pour les gros calibres en faisant disparaître à peu près de nos rangs cette légère pièce de 4, dont le boulet est certes suffisant pour tuer et blesser des hommes et des chevaux à 3,000 mètres, et qui a l'appréciable avantage de passer, d'arriver partout. Le meilleur canon à la guerre est celui que l'on peut avoir sous la main, dans un lieu et dans un temps déterminés. Toutes les théories absolues et exclusives mènent à l'absurde.

On pourrait objecter ici, avec quelque apparence de raison, que si l'artillerie reconnaît la supériorité du canon se chargeant par la culasse dans un certain nombre de circonstances, elle a eu tort de ne rien faire. Il est facile de répondre à cette accusation d'inconséquence. Personne n'ignore d'abord que, dans les temps qui viennent de s'écouler, l'artillerie n'était pas précisément maîtresse de ses résolutions. Pense-t-on ensuite que, dans la disposition où se trouvaient les esprits après la campagne d'Italie, après les expéditions de Chine et du Mexique, après la guerre de 1866, et en face des appréhensions qu'inspirait la politique du gouvernement, la Chambre des députés, qui venait de voter 113 millions pour le changement radical de l'armement des troupes, ait été disposée à donner encore au ministre de la guerre une centaine de millions pour exécuter le changement, également radical, d'une grande partie, de la plus coûteuse partie du matériel de l'artillerie, quand l'opinion n'était pas fixée sur ce point et n'exerçait pas de pression, quand on avait l'exemple au moins singulier de l'Angleterre et des États-Unis qui, après de longs et dispendieux essais pour l'introduction dans leur armement des canons se chargeant par la culasse, semblaient revenir aux canons chargeant par la bouche? Croit-on aussi que le bronze et la fonte fussent des métaux convenables pour la fabrication des grosses bouches à feu, du système nouveau, et, s'ils étaient insuffisants, s'il fallait l'acier fondu, un acier fondu d'une qualité supérieure, est-on certain que l'industrie française fût en mesure de produire cet acier en masses capables de fournir un canon de 24 ou de 30? Sait-on les tentatives qui ont été faites dans ce sens? Peut-être n'a-t-on été arrêté que par des questions de minerais et d'outillage, et surtout par l'absence de marteaux-pilons assez puissants, marteaux-pilons comme en possède M. Krupp, et dont probablement le roi de Prusse a fait les premiers frais, sans permission de sa chambre, avec son trésor de guerre. Peut-être aussi a-t-on craint, en confiant à M. Krupp lui-même l'exécution d'une opération aussi longue et aussi importante que celle du renouvellement de notre matériel de guerre, de se livrer à la merci de la Prusse.

En fait, dans cette question du canon se chargeant par la culasse, comme dans celle du fusil à tir rapide, l'artillerie a accompli ce qu'elle devait et ce qu'elle pouvait. Elle avait étudié en temps utile ces nouveaux types d'armes et les modèles se sont trouvés prêts au moment précis où l'opinion publique les a réclamés avec assez de force pour contraindre la chambre ou le gouvernement à délier les cordons de la bourse. Le fusil Chassepot existait avant Sadowa; les

canons se chargeant par la culasse existaient avant Forbach. On ne peut pas exiger davantage.

Tout finit et dans un pays constitutionnel on peut dire que tout commence par une question d'argent. Le corps de l'artillerie n'a pas et n'aura probablement jamais qualité pour se voter à lui-même les fonds qu'il croit lui être nécessaires. Il est donc irresponsable des dépenses qu'il n'a pas faites, parce qu'il n'avait pas les moyens de les faire. Le pouvoir législatif accorde annuellement au ministre de la guerre une somme d'un peu plus de 8 millions de francs pour l'entretien et le renouvellement du matériel de l'artillerie, qui représente une valeur de plus de 500 millions, et l'emploi de ce crédit est déterminé, spécifié jusque dans ses détails : tant pour les bâtiments, tant pour les machines et outils, tant pour les canons, les affûts, les voitures de service, les projectiles, la poudre, le harnachement, tant pour les armes portatives, les munitions, les drapeaux et étendards de l'armée et des gardes nationales... Environ 300,000 francs étaient accordés pour travaux de recherches et de perfectionnement. Ce n'est pas avec cela que l'artillerie pouvait faire des largesses à la légion des inventeurs ou ménager d'heureuses surprises à la nation.

On nous permettra, avant de terminer, de chercher encore à redresser une erreur assez généralement répandue et qui est de temps en temps ravivée par des personnes que je ne crois pas complètement désintéressées.

On essaye de faire un crime à l'artillerie de construire elle-même son matériel et, pour faire mieux entrer le dard, on insinue que ce corps orgueilleux juge le génie civil incapable de bien faire....

Établissons d'abord la situation du comité, cet épouvantail des possesseurs de secrets et de recettes....

Le comité de l'artillerie fonctionne pendant six mois, du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet. Pendant les six autres mois, les officiers généraux qui le composent voyagent; ils sont occupés aux inspections générales des troupes et des établissements de l'arme. C'est pourquoi tant de personnes se plaignent du retard apporté dans l'expédition d'affaires qui ont un grand intérêt pour elles. Elles auraient tout à fait raison de se plaindre, si le comité de l'artillerie avait été spécialement et exclusivement créé pour examiner les propositions qu'on lui soumet volontairement; mais il est loin d'en être ainsi, et l'on ne serait que juste en lui laissant le temps de s'occuper des intérêts de l'arme. Ai-je besoin d'ajouter qu'en ce moment il n'y a pas de comité de l'artillerie? Sur treize membres dont il était composé le 1^{er} juillet, un, le général Liédot, a été tué à Sedan, huit sont prisonniers en Allemagne, les quatre autres, parmi lesquels se trouvait le général de Bentzmann qui vient de mourir, exercent des commandements dans la défense de Paris.

Prenons le comité en fonctions, chargé de donner au ministre des avis sur toutes les questions qui se présentent. Je n'étonnerai personne en disant que les généraux mettent rarement la main à la besogne; on la leur prépare. Ils ont pour cela des aides-de-camp qui sont jeunes, et des officiers adjoints, également jeunes ou d'âge

moyen, choisis parmi ceux qui ont montré des aptitudes particulières dans les diverses branches du service de l'artillerie. Un avis du comité n'est donc pas l'avis d'un aréopage sénile, c'est la résultante des opinions d'hommes encore dans l'âge où l'esprit va de l'avant, modérées par l'expérience d'hommes arrivés au sommet de la carrière. Si ce mélange n'était pas trouvé conforme à ce qu'exige la vraie pratique des affaires, il faudrait admettre que tout homme âgé de plus de trente-cinq ans est frappé d'incapacité civile et militaire.

Ceci posé, l'artillerie tient en principe à surveiller et à diriger elle-même la construction de son matériel, et elle a de très bonnes raisons pour y tenir. D'abord, c'est son droit. Se considérant comme une branche spéciale de l'industrie, il lui paraît aussi naturel de conduire elle-même ses propres opérations qu'il l'est à un horloger de régler lui-même ses pendules et ses montres, sans que le bijoutier voisin y trouve à redire. C'est ainsi que pensent et agissent, je crois, les compagnies de chemins de fer, les messageries nationales et la plupart des grandes entreprises industrielles. C'est aussi le seul moyen connu et efficace de former des officiers d'artillerie. Un officier qui n'a pas mis la main à *la pâte*, qui n'a pas eu l'occasion d'étudier de près les matières premières, leur préparation, leur mise en œuvre, les transformations qu'elles subissent, l'ajustage et l'assemblage des pièces, l'emmagasinage, la conservation et la réparation du matériel, n'est pas un officier d'artillerie. C'est un officier de canonniers, ce qui est différent, quoique très honorable aussi.

Le but final de l'artillerie est de tirer le canon ; c'est une opération fort simple, à la portée de tout le monde et sans danger quand on n'a pas les oreilles trop délicates et que le matériel est bon. Il n'en est pas de même si ce matériel est mauvais ou seulement défectueux. Il arrive alors de graves accidents, ou tout au moins des dérangements capables d'avoir les conséquences les plus fâcheuses sur le champ de bataille. Dans ce cas, c'est l'artillerie qui est responsable, comme elle est aussi responsable de la bonne qualité des armes et des munitions de toutes les troupes. Quand on est responsable, on aime à voir de très-près avec quoi et comment les choses se fabriquent, et le moyen le plus sûr de le voir est de fabriquer soi-même.

Mais si l'artillerie tient au principe, elle est plus large qu'on n'affecte de le dire dans l'application. De tout temps elle a demandé à l'industrie ses projectiles, ses fers ébauchés, ses cordages, ses harnais, ses machines, une grande partie de ses outils et mille menus articles d'approvisionnements. Depuis les merveilleux progrès accomplis dans le traitement de la fonte, de l'acier et du fer, progrès auxquels elle n'est pas demeurée étrangère, elle a renoncé à forger elle-même ses essieux, ses chaînes, et un grand nombre de ferrures nécessaires aux voitures et aux équipages de ponts.

Elle est entrée d'elle-même, sans incitation, dans cette voie, et elle y persévéra certainement pour tous les objets dont la manière et la bonne exécution sont faciles à contrôler. »

